

VI

	<i>Pages</i>
XXIX. Union de l'Afrique du Sud et territoire de l'Afrique du Sud-Ouest	121
XXX. Union des Républiques Socialistes Soviétiques	121
XXXI. Etat du Viêt-Nam	122
XXXII. Belgique, Royaume du Cambodge, Chine, République de Colombie, Congo Belge et territoire du Ruanda-Urundi, Costa Rica, Cuba, Egypte, France, Grèce, République de l'Inde, Iran, Iraq, Etat d'Israël, Japon, Royaume Hachémite de Jordanie, Liban, Monaco, Portugal, Protectorats français du Maroc et de la Tunisie, République Fédérale d'Allemagne, République fédérative populaire de Yougoslavie, Suède, Confédération Suisse, République Syrienne, Territoires d'outre-mer de la République Française et territoires administrés comme tels, Territoires portugais d'outre-mer, Etat du Viêt-Nam	122
XXXIII. Afghanistan, Royaume de l'Arabie Saoudite, Egypte, Iraq, Royaume Hachémite de Jordanie, Liban, Pakistan, République Syrienne, Yémen.	123
XXXIV. Egypte et République Syrienne	124
XXXV. Union des Républiques Socialistes Soviétiques, République Socialiste Soviétique de l'Ukraine, République Socialiste Soviétique de Biélorussie	124
XXXVI. Fédération de l'Australie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, République de l'Inde, Iraq, Royaume Hachémite de Jordanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	125

Protocoles additionnels

à la Convention internationale des télécommunications

I. Procédure à suivre par les Membres et Membres associés en vue du choix de leur classe de contribution	126
II. Fusion éventuelle du Comité consultatif international télégraphique et du Comité consultatif international téléphonique	126
III. Budget ordinaire de l'Union pour l'année 1953	129
IV. Dépenses ordinaires de l'Union pour la période 1954 à 1958	130
Formule finale et signatures	131